

Règlement la Grav'1000

Présentation :

La Grav'1000 est une compétition de Gravel, une discipline cycliste qui combine les éléments du vélo de route et du VTT. Le Gravel est conçu pour rouler à la fois sur des routes pavées, des chemins de terre, des sentiers forestiers et des pistes plus accidentées.

La Grav'1000 se déroule sur la parc Naturel de Millevaches, elle propose 3 circuits :

La Grav'Resistance : Course de 145 km et 2800 D+

- 3 départements / 28 communes traversées.
- 1 ravitaillement avec zone d'assistance en milieu de parcours.

La Grav'Course : Course de 75km et 1500 D+

- 2 départements / 14 communes traversées.
- Pas de ravitaillement, ni de zone d'assistance.

Départ course :

Il y aura un départ de 4 coureurs toutes les minutes. L'ordre de passage sera déterminé de manière aléatoire, et chaque participant disposera d'un horaire de départ précis. Tout retard entraînera une pénalité.

La Grav'Evasion : Randonnée (non chronométré) de 35km et 700 D+

- 1 département / 7 communes.
- 1 ravitaillement

Départ randonnée :

Le départ de la grav'évasion se fera en mass start.

Programme prévisionnel :

L'ensemble des départs se feront depuis la place Courtaud, à Felletin (23500).

Les traces GPX vous seront envoyées le vendredi précédant l'événement et seront également disponibles lors du retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera au gymnase de Felletin (23500).

Samedi 4 octobre	Dimanche 5 octobre
16h à 20h : Retrait des dossards Vérification du matériel OBLIGATOIRE	7h à 8h : Retrait des dossards Vérification du matériel OBLIGATOIRE
20h : Concert place Courtaud, Felletin	7h45 : Briefing
	8h : Départ 1er Grav'résistance 145 km
	9h : Départ 1er Grav'course 75 km
	10h : Départ Grav'évasion 35 km
	15h à 16h : Remise des récompenses
	19h15 : Arrivée des derniers concurrents

ARTICLE 1 : Le parcours

Les épreuves de Gravel se déroulent sur voie **publique ouverte**, conformément au règlement des épreuves cyclistes de la FFC.

Le parcours sera sous format navigation avec un circuit gpx enregistré sur votre compteur.

Ravitaillement et assistance :

L'organisateur prévoit sur le parcours une zone de ravitaillement pour l'ensemble des participants **sauf pour les participants de la Grav'Course**. Une zone d'assistance personnelle, dédiée au ravitaillement et au matériel, sera aménagée au niveau de la zone d'arrivée, à l'endroit où s'enchaînent les boucles.

Ainsi, toute assistance (ravitaillement et matériel) **en dehors des zones prévues par l'organisateur est INTERDITE et entraînera une disqualification**.

Respect de l'environnement :

La compétition se déroule au cœur d'un parc naturel, sur un itinéraire d'exception traversant des **zones sensibles** d'un point de vue écologique. Il est impératif que chaque participant **adopte un comportement responsable**, en veillant au respect de l'environnement tout au long du parcours.

Tout acte de dégradation (jets de déchets, sortie du tracé balisé, dérangement de la faune, etc.) entraînera la **disqualification immédiate** du concurrent concerné.

Sécurité :

À titre exceptionnel, le parcours inclut également **la traversée d'un quartier militaire**, pour laquelle nous bénéficions d'une **autorisation spéciale** délivrée par les autorités compétentes. Il est donc impératif que chaque participant adopte un comportement irréprochable et respecte strictement les consignes de sécurité en vigueur.

ARTICLE 2 : Inscription

Les épreuves inscrites au programme de l'évènement sont ouvertes à tous et à toutes, licencié(e)s et non licencié(e)s :

Tous les participants mineurs non licenciés/étrangers devront présenter une autorisation parentale dans le formulaire d'inscription via la plateforme en ligne ou à l'adresse mail suivante : endurodesmillevaches@gmail.com

Inscriptions sur place possible uniquement pour la Grav'Evasion (35 Km), pendant les permanences de retrait des dossards, paiement en espèces.

Les catégories (femmes et hommes) :

- U16 : 15 à 16 ans (2008-2009)
- U19 : 17 à 19 ans (2007-2005)
- Elite : 20 à 29 ans (2004-1995)
- MASTER 1 : 30 à 39 ans (1994-1985)
- MASTER 2 : 40 à 49 ans et plus (1984 et +)

Tout engagement implique le paiement préalable des droits d'inscription.
L'inscription est personnelle et irrévocable.

Licences et certificat médicaux :

[Si vous êtes licenciés :](#)

Licences autorisées :

- Licence FFC, FFTri, Ufolep ou FSGT avec la mention compétition autorisée

Licences non autorisées :

- Licence FFC loisirs, staff ou encadrement
- Licence UCI étrangère
- Licence FFvélo

En cas de licence non autorisée, le participant sera considéré comme non licencié.

Si vous êtes non licenciés :

Vous devez nous fournir **un certificat médical** comportant la mention "cyclisme en compétition" et daté de moins d'un an le jour de l'épreuve OU nous fournir une attestation santé à remplir et télécharger depuis votre compte FFC.

Le certificat médical / attestation de santé n'est pas nécessaire pour l'inscription à la Grav'Evasion (35 km non chronométrés).

Sans licence, vous ne disposez pas d'une couverture accident dans le cadre de la course. L'organisation vous recommande de prendre une assurance qui couvre vos dommages corporels pendant l'événement ou bien, de vérifier la couverture de vos contrats d'assurance. Nous vous conseillons l'assurance de notre partenaire Assur Connect, infos et inscriptions en ligne, lien sur le formulaire d'inscription.

Modification d'inscription et remboursement :

Les modifications sont possibles jusqu'à **3 semaines avant la course**, sans remboursement du dossard. Le participant initial devra trouver lui-même un remplaçant. La demande doit être envoyée par mail à endurodesmillevaches@gmail.com, avec les informations du nouveau coureur (nom, prénom, date de naissance, contact, etc.). Aucune modification ne sera acceptée passé ce délai.

Aucun remboursement ne sera effectué, **sauf sur la présentation d'un certificat médical**. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum 8 jours avant le début de l'épreuve et transmise à l'adresse suivante : endurodesmillevaches@gmail.com

L'organisateur se réserve, sans préavis ni justification, le droit de refuser tout engagement, ou d'exclure des épreuves tout(e) participant(e) préinscrit(e).

ARTICLE 3 : Matériels

Matériel obligatoire :

Pour la Grav'Résistance (145 km) et la Grav'Course (75 km) :

- **Compteur GPS**
- 1L minimum de capacité d'eau (2 bidons de 500 ml par exemple)
- Couverture de survie
- Ravitaillement de départ minimum
- Téléphone portable chargé, allumé et joignable
- Casque à coque rigide (CE)
- Coupe-vent ou vêtement de pluie
- Un multi-outil
- Kit de réparation pour pneus

Le Tracker (puce GPS) sera mis à disposition par l'organisation lors du retrait des dossards.

Tout participant ne disposant **pas de l'équipement requis** pourra se voir **refuser** l'accès à l'épreuve. Une **vérification** sera effectuée lors du **retrait de votre dossard**, pensez donc à venir avec votre vélo.

Pour la Grav'Evasion (35 km)

- Casque à coque rigide (CE)

Matériel recommandé :

- Vélo gravel ou cyclo-cross révisé et en parfait état de fonctionnement
- Pneus de section de 40 mm minimum (crantés pour parcours montagneux)
- Braquet minimum adapté à la montagne (Ex. 3x42 ou 30x40 ou 36x46)
- Paire de gants courts et longs
- Vêtements de pluie

Matériel autorisée :

- Vélo tout terrain (VTT)

Matériel interdit :

- Vélo à assistance électrique VAE (**SAUF** randonnée la Grav'Evasion 35 km)

Tout(e) participant(e) se doit d'avoir un matériel conforme à la réglementation (freins, pneus neufs) avant de prendre le départ, et de prévoir des pièces de rechange (chambre à air indispensable), ainsi que des vêtements adaptés.

Le matériel, accessoire au vélo, devra **être correctement fixé afin d'éviter tout risque de chute, de bris ou de perte sur la chaussée**. Toute négligence de sa part dans ce domaine, engage l'entière responsabilité du (de la) participant(e).

ARTICLE 4 : Sécurité

Secours :

Un service gratuit de premiers soins et d'encadrement médical composé de médecins, d'ambulances et de secouristes sera présent sur la course. Celui-ci intervient en complément des moyens de secours conventionnels et publics. **Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants.**

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

Abandon :

Tout abandon devra être signalé à l'organisation (poste de secours, point de ravitaillement ou signaleurs). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

Comportement sur la route :

Sur la route, chaque participant est tenu d'emprunter la partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse. La route sera ouverte à la circulation, des bénévoles seront affectés aux principales traversées afin d'en assurer la sécurité.

Il s'engage à ne pas avoir de voiture suiveuse sur le parcours (l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par ou avec un tel véhicule).

Esprit sportif :

Les concurrent(e)s **ne respectant pas l'esprit sportif et « fair-play »** de l'épreuve, surpris en situation de fraude, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc... OU ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse : tenue de propos irrespectueux ou injurieux,

incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc **seront sanctionnés selon le cas : pénalités en temps de 5 minutes à 2 heures, déclassement et jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.**

Dispositions en cas d'événements exceptionnels :

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la compétition.

Article 5 : Résultat et récompenses

Les temps scratches et par catégories sont déterminés en fonction du meilleur chrono réalisé sur l'ensemble du parcours, calculé entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée.

À l'issue des épreuves, une remise des prix viendra récompenser les meilleures performances.

Récompenses classement scratch :

Le classement scratch sera réalisé en incluant licenciés FFC, non licenciés et étrangers.

- Grav'Resistance 145 km (Femmes et hommes) :

- ★ 1er : 600€*
- ★ 2ème : 350€*
- ★ 3ème : 150€*

- Grav'Course 75km (Femmes et hommes) :

- ★ 1er : 500€*
- ★ 2ème : 200€*
- ★ 3ème : 100€*

***Les montants des récompenses (prize money) sont valables uniquement si au moins 90 % des places sont remplies sur chaque format de course. Dans le cas contraire, le montant affiché sera réduit de moitié.**

Récompenses classement par catégories :

Des lots seront décernés aux participants montant sur les podiums des autres catégories. L'âge pris en compte est celui du millésime de l'année (exemple : homme né en 1984 / Catégorie M3).

Il n'y aura pas de récompense pour le format Grav'évasion (35km).

ARTICLE 6 : Suivi live

Dans un but d'identification et de contrôle de la régularité de l'épreuve et pour votre sécurité, un trackeur sera remis à chaque participant(e). Il permettra de savoir où vous êtes en cas d'incident. Vous aurez accès à un bouton SOS à utiliser en cas de force majeure. **Tout non-respect du parcours sera donc visible et sectionné.**

Un lien pour le live sera disponible pour permettre aux spectateurs de suivre l'événement à distance.

ARTICLE 7 : Pouvoirs des officiels

Le parcours défini peut être modifié, l'épreuve neutralisée, voire annulée sans préavis, par le seul directeur de l'épreuve. Les horaires de passage sont déterminés et limités à heure fixe et définie.

Les commissaires et les organisateurs désignés ont le pouvoir de sanctionner, voire d'exclure sur le champ, et d'ôter sa plaque de cadre à tout(e) concurrent(e) ne se conformant pas au règlement (jet de déchets, conduite dangereuse, non-respect du code de la route).

De même, le personnel médical est habilité à suspendre et à faire évacuer tout(e) participant(e) prenant des risques pouvant nuire à sa santé ou à sa vie.

Passée l'heure limite, tout(e) participant(e) encore sur le parcours sera considéré(e) hors épreuve. Il ou elle devra, selon le cas, emprunter l'itinéraire de sécurité le plus court en respectant le code de la route.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participant(e)s inscrit(e)s et contrôlé(e)s au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi.

Dommages corporels, assurance individuelle accident :

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la **souscription d'un contrat d'assurance de personnes** couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer.

Dommages matériels et responsabilité :

Ni l'organisateur, ni son assureur **ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel** et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

ARTICLE 9 : Accident

En cas d'infraction, le ou la participant(e) fautif (ve) sera le ou la seul(e) responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il ou elle sera le ou la seul(e) civilement responsable des accidents dont il ou elle serait l'auteur ou la victime directement ou indirectement.

Le ou la **participant(e) reconnaît que la pratique cycliste chronométrée ou non sur route ouverte à la circulation comporte des risques et nécessite qu'il ou elle adapte en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée**. Il ou elle a parfaitement connaissance de sa vulnérabilité et accepte les risques de glissade, d'accidents et notamment les chutes.

ARTICLE 10 : Sinistre

En cas de sinistre, pouvant mettre en jeu la responsabilité de l'organisateur, une déclaration devra être adressée dans un délai de 48 heures, par écrit, à l'organisateur en recommandé.

Cette déclaration devra comporter les circonstances précises et détaillées du sinistre, ainsi que tout justificatif, afin de constituer un dossier admis par les Compagnies d'Assurances.

Association Enduro des Millevaches

ANNEXES :

Horaires de passage et barrière horraire :

Grav'Evasion - 35 km

Km	Lieu dit et Communes	Horaires (35 km/h)	Horaires (13 km/h)	Barrière horaires
0	Départ	10:00	10:00	
7	Saint Frion	10:12	10:32	
14	Saint Georges Nigremont (ravitaillement)	10:24	11:04	13:00
25	Queyriaux / Poussanges	10:42	11:55	
32	Les magnadas / Croze	10:53	12:27	
36	Arrivée	11:01	12:45	15h00

Grav'Course - 75 km

Km	Lieu dit et Communes	Horaires (35 km/h)	Horaires (13 km/h)	Barrière horaires
----	----------------------	--------------------	--------------------	-------------------

0	Départ	9:00	9:00	
7	Saint Frion	9:12	9:32	
14	Saint Georges Nigremont	9:24	10:04	13:00
37	Féniers (Eau)	10:03	11:50	
49	Par éolien Peyrelevade	10:24	12:46	
62	Lavaud / La Nouaille	10:46	13:46	
75	Arrivée	11:08	14:46	16h30

Grav'Résistance - 145 km

Km	Lieu dit et Communes	Horaires (35 km/h)	Horaires (13 km/h)	Barrière horaires
0	Départ	8:00	8:00	
7	Saint Frion	8:12	8:32	
14	Saint Georges Nigremont	8:24	9:04	13:00
31	Mas d'Artiges	8:53	10:23	
39	La courtine	9:06	11:00	
50	Sornac	9:25	11:50	
62	Plateau de millevaches (ravitaillement)	9:46	12:46	15:30
73	Peyrelevade	10:05	13:36	
88	Faux la montagne	10:30	14:46	
93	La Villedieu	10:39	15:09	
105	Lac de vassivière	11:00	16:04	

119	Lac de lavaud - Gelade	11:24	17:09	
129	La nouaille	11:41	17:55	
145	Arrivée	12:08	19:09	19h15

Tableau des pénalités :

Motifs de pénalité	Sanction
Non respect du code de la route	+ 2 minutes
Retards à l'horaire de départ	+ 5 minutes
Non respect du parcours (+ 5 km)	+ 30 minutes
Non respect de l'esprit sportif / Dégradation (jets de déchets ect)	Disqualification